

WALLONIE

Investir dans le réseau pour favoriser l'essor du secteur fluvial

Le 15 juin, à l'occasion de la Journée du transport fluvial et de l'intermodalité, la Wallonie a présenté un plan d'investissement pour améliorer le réseau navigable et les infrastructures portuaires d'ici à 2019.

« Du point de vue des statistiques, le tassement se poursuit pour le transport de marchandises sur les 450 km de voies navigables en Wallonie. 2015 est la troisième année marquée par une diminution après 2012 et 2013 », a déclaré Yvon Loyaerts, directeur général de la mobilité et des voies hydrauliques du Service public de Wallonie (SPW), le 15 juin, lors de la Journée du transport fluvial et de l'intermodalité. Avec un tonnage fluvial de 39,06 Mt de marchandises transportées, le trafic recule de 2,8 % en 2015 par rapport à 2014.

La perte la plus importante concerne le transport de combustibles solides (1,3 Mt, -37%), suivi des minerais (1,37 Mt, -7,3 %) et des produits métallurgiques (4,39 Mt, -6,4 %). Quatre filières ont progressé en 2015 : les minéraux et matériaux de construction (16,8 Mt, +1 %), les produits agricoles (4,52 Mt, +2 %), les produits alimentaires (821 770 t, +2 %), et les marchandises diverses (1,54 Mt, +2,3 %). En prestation, avec 1,63 Mtkm, le résultat affiche un repli de 5 % en 2015. Le SPW indique qu'entre 2004 et 2015, le trafic wallon a perdu 7,8 Mt de combustibles solides et de minerais, suite notamment au déclin de l'industrie lourde. « Pourtant, sur la même période, le transport fluvial en Wallonie n'affiche qu'une diminution de 6,1 Mt. La voie navigable a donc attiré des nouveaux trafics pour un volume de 1,7 Mt entre 2004 et 2015 ». Les

filières porteuses de trafics pour l'avenir sont les conteneurs, les palettes, les produits métallurgiques et agricoles. En 2015, le trafic conteneurisé en Wallonie a atteint 59 791 EVP (+22 %).

À l'écoute des chargeurs

En 2015, le SPW a réalisé une enquête auprès de 80 chargeurs pour connaître leurs besoins. « Sur les 70 réponses, plus de 80 % estiment importante voire prioritaire une extension des horaires de manœuvre sur les voies navigables wallonnes », a révélé Yvon Loyaerts. Une enquête va être lancée avant l'été 2016 pour définir les conditions de cette extension en prenant en compte tous les aspects sociaux et économiques. La con-

crétisation de cette extension des horaires est programmée pour 2017. Les chargeurs ont exprimé deux autres demandes : assurer la fiabilité des ouvrages et la capacité du réseau (dragage). Le projet Seine-Escaut a connu des avancées en 2015 en Wallonie avec un financement de 124 M€ dont 40 % pris en charge par l'Union européenne. Des travaux ont été effectués en prévision de la mise en service de cette liaison en 2025, notamment sur le Haut Escaut où la navigation à 2,9 m est possible depuis la mi-juin.

Entretien du réseau et les ouvrages

« Un plan infrastructures 2016-2019 a été mis au point et doté de 640 M€, dont 75 M€ dédiés aux voies hydrauliques et aux investissements dans le réseau fluvial pour favoriser un essor socio-économique du secteur », a expliqué le représentant de

Maxime Prévot, vice-président de la région wallonne. L'objectif du plan infrastructures est de « doter la Wallonie d'infrastructures modernes sûres et performantes qui organisent un maillage adéquat de l'ensemble du territoire wallon au service des citoyens, de leur bien-être et de l'essor socio-économique de la région dans la diversité et la complémentarité des modes existants ». Concrètement, sur les voies navigables wallonnes ou dans les ports, cela se traduit par des travaux d'entretien et de rénovation du réseau et des ouvrages, l'extension de quais, la création de terminaux trimodaux ou multimodaux ou de haltes nautiques, l'amélioration de sites portuaires, la réhabilitation de friches industrielles, des mises au gabarit européen sur la Meuse ou sur le réseau Ouest en lien avec Seine-Escaut, etc. Le plan infrastructures 2016-2019 est financé pour moitié (soit 320 M€) « par l'instauration en avril d'une redevance d'environ 0,11 €/km sur les poids lourds de plus de 3,5 t, a indiqué le représentant du vice-président de la région wallonne. Nous parlons bien d'une redevance ou d'un prélèvement et non pas d'une taxe kilométrique, car les sommes collectées servent uniquement à financer le plan infrastructures 2016-2019 ». Grâce à ce plan financé par des budgets de la région, par une redevance kilométrique et par l'Union européenne pour certains projets, notamment la liaison Seine-Escaut, la Wallonie entend entretenir et développer son réseau fluvial pour favoriser le report modal. ■

Clotilde Martin



© SPW, direction de l'édition

■ Transport fluvial sur la Sambre, à Namur.